



licenciement pour inaptitude et reconnaissance de maladie professionnelle

Par **VINY84**, le **01/04/2019** à **15:32**

Nous sommes une PME; voici la situation à laquelle nous sommes confrontés:
Nous avons un salarié reconnu inapte (non professionnelle) par le médecin travail à la fin de l'année dernière. Il avait monté un dossier de reconnaissance de sa maladie en maladie professionnelle. Suite au rejet de sa demande il a fait un recours.

En attendant la décision définitive, nous avons engagé:

2- Une recherche de reclassement a été faite mais elle a été infructueuse

3- Il a été convoqué à un entretien préalable en vue d'un licenciement qui a eu lieu mardi 19/03

5- En attendant la notification du licenciement, nous avons reçu (le 27/03) le courrier de la CPAM de reconnaissance de sa maladie comme "une maladie professionnelle".

Ma question est la suivante:

Sachant que l'inaptitude et la recherche de reclassement et l'entretien préalable ont déjà été faits, mais que la lettre de licenciement n'a pas encore été établie, comment doit-on prendre en compte cette reconnaissance dans la procédure en cours ?

Devons nous redémarrer la procédure depuis le début ou à quel niveau ou pas du tout et on continue avec notre lettre de licenciement?

Je vous remercie d'avance